

Les brèves du Sundep-Solidaires Paris

Février 2017



Accès à l'échelle de rémunération de professeur certifié ou PEPS au tour extérieur

Les AE ou CEEPS devront être en fonction au 1^{er} septembre 2017, être âgés d'au moins 40 ans au 1er octobre 2017. Le maître doit justifier de 10 ans d'ancienneté au 1er octobre 2017 dont au moins 5 ans en qualité d'adjoint d'enseignement .

La date limite pour adresser son dossier de candidature au rectorat, via l'établissement, est le 16 mars 2017.

Les dossiers feront l'objet d'une CCMA puis transmis au ministère de l'Éducation nationale ; l'examen des candidatures a lieu nationalement. Les promotions sont donc moins nombreuses.

Les maîtres pourront poser leur candidature ultérieurement pour accéder à l'échelle de rémunération de professeur certifié par listes d'aptitude dites « d'intégration », c'est-à-dire au niveau académique.

Accès à la hors-classe des professeurs certifiés, PLP ou PEPS

Les enseignants certifiés , PLP ou PEPS en fonction au 1^{er} septembre et ayant atteint le 7ème échelon de la classe normale au 31 août 2017 peuvent adresser leur candidature au rectorat avant le 16 mars 2017, sous couvert du chef d'établissement.

L'enseignant doit indiquer le dernier échelon connu ; il sera actualisé par le rectorat si un changement intervenait lors de la CCMA avancement du 29 mars. La CCMA qui examinera les candidatures se réunira au cours du 1er semestre de l'année 2017/2018 .

Prochaine CCMA

La CCMA avancement aura lieu le 29 mars 2017.

Salaire Fonction publique

Le point de la fonction publique a augmenté de 0,6 % depuis 1^{er} février 2017. La valeur annuelle brute du point est désormais de 56,2323 euros.